



Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016

En 2016, 71 % des entreprises guadeloupéennes des secteurs marchands ont eu recours à la sous-traitance, pour un montant de 633 millions d'euros. Cette pratique concerne toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Elle est essentiellement portée par le secteur de la construction devant celui de l'industrie et des transports. Entre 2014 et 2016, le taux de sous-traitance global est stabilisé à 13 %.

Ali Benhaddouche

En 2016, dans le secteur marchand¹, 71 % des entreprises employeuses imposées au régime normal sur les bénéfices industriels et commerciaux ont recours à la sous-traitance. Elles font appel à des intervenants qualifiés et compétents pour externaliser tout ou partie d'activités stratégiques comme la logistique, la comptabilité, la communication (*encadré*). Ce taux de recours à la sous-traitance est identique en Martinique et en Guyane.

Cette pratique concerne les entreprises de toutes tailles : 68 % des entreprises de 1 à 9 salariés et 75 % des entreprises de 10 salariés et plus. Elle est très courante dans la construction où plus de huit entreprises sur dix y ont recours en 2016, mais également dans l'industrie (78 %) et les transports (73 %). Elle est un peu moins fréquente dans le commerce et les services (*figure 1*).

La construction, premier donneur d'ordres

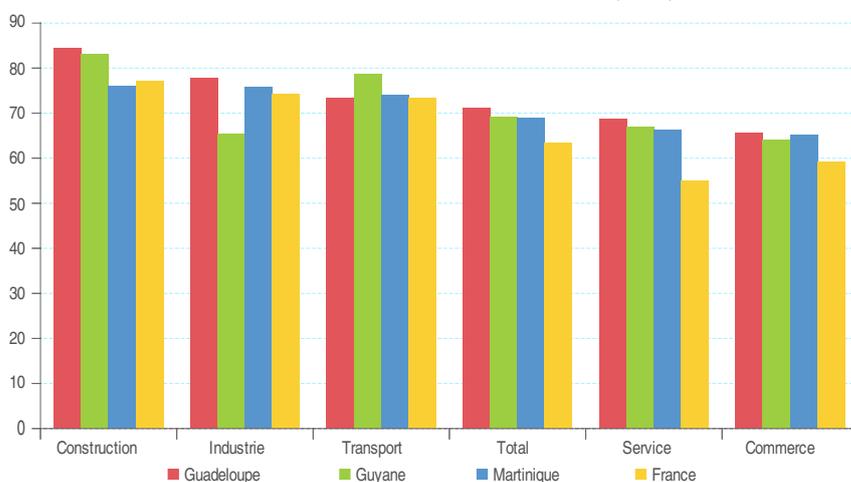
Le montant total des travaux de sous-traitance confiés par les entreprises atteint

633 millions d'euros en 2016 ; il est en baisse de 6 % par rapport à 2015. Avec un recours plus fréquent à la sous-traitance, le secteur de la construction est aussi le premier donneur d'ordres en montant (36 % du total). Les autres

secteurs sont loin derrière avec des montants investis deux fois plus faibles (entre 14 % et 18 % du total) (*figure 2*). Les achats de sous-traitance dans les travaux de construction spécialisés représentent 19 % du montant total des

1 Sept entreprises sur dix font appel à la sous-traitance en Guadeloupe en 2016

Taux de recours à la sous-traitance selon les secteurs en 2016 (en %)



Lecture : 85 % des entreprises du secteur de la construction recourent à la sous-traitance en 2016 en Guadeloupe. Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

¹ - Hors agriculture, finance, activités immobilières, information et communication.

achats de sous-traitance. C'est une pratique fréquente, les « majors » du secteur faisant souvent appel à des sous-traitants pour le second œuvre. Il s'agit habituellement d'activités spécialisées requérant un savoir-faire ou un équipement particulier, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, le pavage, le montage d'échafaudage, la toiture, etc. La sous-traitance est également importante dans la construction de bâtiments car elle représente 15 % de l'ensemble des achats.

Dans les transports, l'entreposage et les services auxiliaires réalisent près des trois quarts des achats de sous-traitance. En dehors de l'exploitation des infrastructures de transport (comme les ports et les aéroports), les activités de manutention du fret et l'organisation du transport de fret (acheminement des produits, recherche de transporteurs) sont très atomisées. Ces unités de petite taille doivent faire appel à des compétences extérieures, notamment dans la logistique, pour assurer l'ensemble de leur production.

Enfin, dans le commerce, les besoins en sous-traitance se focalisent surtout sur le commerce de gros, notamment le commerce de produits alimentaires (7 %) et le commerce de véhicules automobiles (moins de 5 %).

Dans l'industrie, les principaux secteurs donneurs d'ordres sont les entreprises spécialisées dans la fabrication de produits métalliques et la réparation et l'installation de machines d'équipements (4 %) et dans le captage, le traitement et la distribution de l'eau (3,5 % du montant total tous secteurs confondus). La sous-traitance de spécialités y est développée, car répondre à de gros contrats exige des compétences multiples, difficiles à maîtriser simultanément en interne.

Dans le secteur des services, les achats de sous-traitance se concentrent dans les ser-

vices aux entreprises (13 % du montant total tous secteurs confondus). Ils sont plus conséquents lorsque le processus de production exige l'intégration d'éléments sur mesure : les agences de voyage et voyagistes, les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, les activités de location, l'architecture, l'ingénierie, la publicité et les études de marché.

Un taux de sous-traitance plus élevé dans la construction

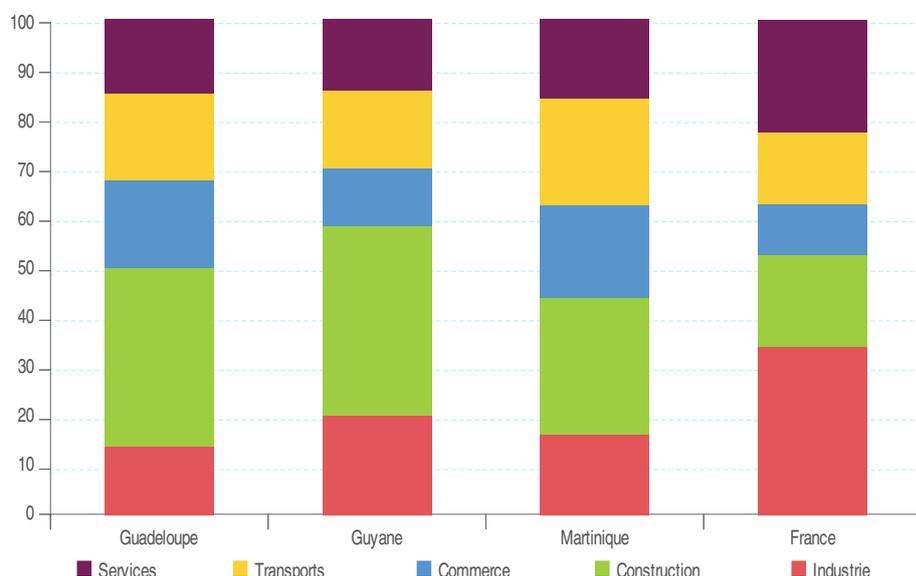
L'importance de la sous-traitance dans chaque secteur s'apprécie à travers la part d'activités sous traitées dans le processus de production. Ainsi, la moitié des donneurs d'ordres affichent un taux de sous-traitance inférieur à 4 %, 30 % d'entre eux déclarent

un taux compris entre 4 et 22 % et 10 % dépassent 40 %.

La construction est le secteur qui, proportionnellement à sa production, sous-traite le plus (32 % contre 13 % en moyenne) (figure 3). Dans la construction de bâtiment, la sous-traitance atteint 47 %, devenant une opération très courante. Elle présente en effet de multiples intérêts : l'entreprise principale peut ainsi recourir à une main-d'œuvre qualifiée et disponible sans avoir recours à un contrat de travail. Elle peut déléguer le travail qu'elle ne peut pas honorer elle-même, mais aussi prendre des chantiers de plus grande importance en sachant que le calendrier des délais pourra être respecté. Le sous-traitant, quant à lui, reste indépendant. La sous-traitance lui permet de travailler sur des chantiers importants et

2 La construction réalise plus du tiers du total des achats de sous-traitance

Répartition par secteur des achats de sous-traitance en 2016 (en %)



Lecture : le secteur de la construction réalise 36 % des achats de sous-traitance effectuée en Guadeloupe en 2016.

Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

Avantages et inconvénients de la sous-traitance

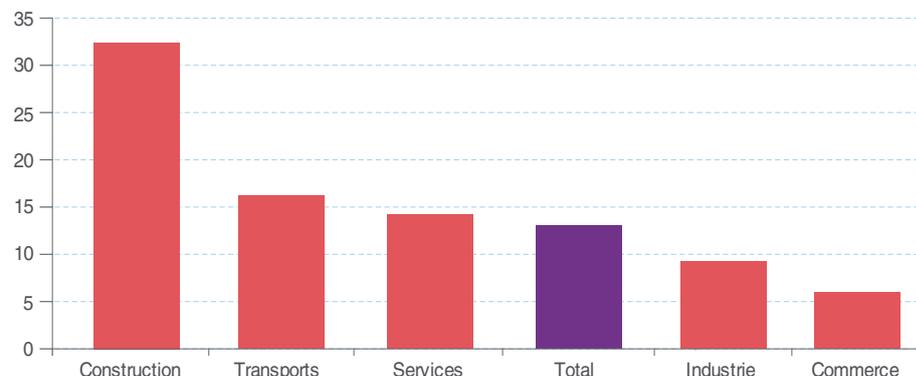
La sous-traitance permet aux entrepreneurs de faire appel à des intervenants qualifiés et compétents pour externaliser tout ou partie de domaines stratégiques comme la logistique, la comptabilité ou la communication... Ainsi les entreprises peuvent se recentrer sur leur cœur de métier.

L'externalisation présente de nombreux avantages : réduction des coûts et de délais de mise en œuvre, meilleure flexibilité, apport de valeur ajoutée d'experts ayant une connaissance pointue de leur secteur.

En revanche, lorsqu'une entreprise sous-traite une activité, il peut y avoir une perte de contrôle des innovations et de la confidentialité due au transfert de savoir-faire. De plus, la situation de dépendance qui peut s'installer entre le sous-traitant et l'entreprise donneuse d'ordres implique que l'entreprise assume seule les conséquences vis-à-vis de ses clients en cas de défaillance du sous-traitant.

3 Un tiers de la production est sous-traitée dans la construction

Taux de sous-traitance selon les secteurs d'activité en 2016 (en %)



Lecture : le taux de sous-traitance rapporte les montants sous-traités à la somme de la production et de la marge commerciale. Il est de 32 % pour la construction en Guadeloupe.

Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

ainsi développer son réseau. Elle lui procure une clientèle d'entreprises qui s'ajoute à sa clientèle habituelle de particuliers.

Les transports et les services sont nettement en retrait, même si le taux atteint 41 % dans la manutention et l'organisation du transport de fret, et 78 % dans les activités des agences de voyages et voyagistes. Dans l'industrie, deux secteurs se distinguent par leur niveau élevé de recours à la sous-traitance : il s'agit du captage, du traitement et de la distribution d'eau (52 %) ainsi que l'installation de machines et d'équipements industriels (23 %). Toutefois, la sous-traitance ne représente que 9 % de la production industrielle. Enfin, le commerce sous-traité peu, en particulier le commerce de détail (3 %).

Après la crise sociale de 2009, le taux de sous-traitance a régulièrement progressé sous l'impulsion du secteur de la construction, puis il s'est stabilisé à 13 % sur la

période 2014-2016. Il est de 14 % pour la France métropolitaine. Sur cette période, le taux stagne dans la construction, le commerce et les services. Il progresse de un point dans les transports et baisse d'autant dans l'industrie.

Stabilité des taux de marge malgré un recul de la croissance

En 2016, la croissance guadeloupéenne recule de 0,3 % en volume, après un regain en 2015 de 2,1 %. Elle est en deçà de la dynamique nationale. Sur la France entière, la croissance s'élève de + 1,2 %.

À l'origine de ce résultat négatif, le décrochage de l'investissement de 4,6 %, en lien avec le recul de 21 % de l'investissement public. Toutefois, certains indicateurs restent bien orientés. La consommation des ménages garde le même rythme de croissance que celle de 2015 (+ 0,7 %), pour

une population qui diminue légèrement en 2016. La bonne santé du secteur touristique participe aux bons résultats des exportations (+ 8,8 % en volume). La baisse légère des prix depuis 2009 explique en partie le maintien de la consommation en volume.

Dans ce contexte, les entreprises principalement marchandes installées en Guadeloupe ont généré près de 2,8 milliards d'euros de richesses en 2016. En Martinique, la valeur ajoutée dégagée par les entreprises s'élève à 3,1 milliards d'euros et en Guyane, à 1,2 milliard d'euros (figure 4).

Le taux de marge (définitions) rend compte de ce qui reste à disposition de l'entreprise une fois déduits les frais de personnel (salaires et cotisations sociales). En 2016, le taux de marge des entreprises employeuses se stabilise (+ 0,2 point) (figure 5). La croissance de la valeur ajoutée (+ 2,9 %) compense à peine la hausse des frais de personnel (+ 3,4 %). La masse salariale augmente

4 L'industrie et la construction génèrent près d'un quart des richesses

Principaux résultats des entreprises implantées en Guadeloupe en 2016 (en millier d'euros)

| | Nombre d'unités | Chiffre d'affaires | Valeur ajoutée | Structure de la VA (%) | Excédent brut d'exploitation |
|--|-----------------|--------------------|------------------|------------------------|------------------------------|
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 2 312 | 1 273 279 | 378 345 | 13,5 | 116 652 |
| - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac | 602 | 311 237 | 78 790 | 2,8 | 16 795 |
| - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 193 | 166 344 | 41 674 | 1,5 | 9 133 |
| Construction | 3 853 | 1 002 140 | 289 816 | 10,2 | 68 413 |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | 10 681 | 6 681 342 | 1 197 350 | 42,6 | 343 554 |
| - Commerce : | 6 916 | 5 446 055 | 834 131 | 29,7 | 239 526 |
| <i>dont :</i> | | | | | |
| <i>Commerce de gros, hors automobiles et motocycles</i> | 1 286 | 2 089 258 | 253 997 | 9,0 | 76 417 |
| <i>Commerce de détail, hors automobiles et motocycles</i> | 4 859 | 2 602 755 | 439 417 | 15,6 | 125 951 |
| - Transports et entreposage | 1 245 | 892 254 | 232 805 | 8,3 | 78 323 |
| - Hébergement et restauration | 2 520 | 343 033 | 130 413 | 4,6 | 25 705 |
| Information et communication | 613 | 423 821 | 211 715 | 7,5 | 147 775 |
| Activités immobilières | 1 599 | 406 291 | 216 569 | 7,7 | 132 228 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 5 144 | 898 573 | 460 283 | 16,4 | 121 984 |
| - Activités de services administratifs et de soutien | 2 877 | 538 355 | 255 342 | 9,1 | 53 544 |
| Autres activités de services | 1 758 | 129 062 | 57 147 | 2,0 | 17 890 |
| Ensemble | 25 960 | 10 814 508 | 2 811 224 | 100,0 | 948 496 |

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

5 Un taux de marge proche de la moyenne régionale dans l'industrie

Quelques ratios d'analyse financière des entreprises implantées en Guadeloupe par secteur d'activité en 2016 (en %)

| | Taux de VA Vaht/CA | Taux de marge EBE/VA | Part des frais de personnel FP/VA |
|--|--------------------|----------------------|-----------------------------------|
| Industrie manufacturière, industries extractives et autres | 29,7 | 30,8 | 69,2 |
| - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac | 25,3 | 21,3 | 78,7 |
| - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 25,1 | 21,9 | 78,1 |
| Construction | 28,9 | 23,6 | 76,4 |
| Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration | 17,9 | 28,7 | 71,3 |
| - Commerce : | 15,3 | 28,7 | 71,3 |
| <i>dont :</i> | | | |
| <i>Commerce de gros, hors automobiles et motocycles</i> | 12,2 | 30,1 | 69,9 |
| <i>Commerce de détail, hors automobiles et motocycles</i> | 16,9 | 28,7 | 71,3 |
| - Transports et entreposage | 26,1 | 33,6 | 66,4 |
| - Hébergement et restauration | 38,0 | 19,7 | 80,3 |
| Information et communication | 50,0 | 69,8 | 30,2 |
| Activités immobilières | 53,3 | 61,1 | 38,9 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 51,2 | 26,5 | 73,5 |
| - Activités de services administratifs et de soutien | 47,4 | 21,0 | 79,0 |
| Autres activités de services | 44,3 | 31,3 | 68,7 |
| Ensemble | 26,0 | 33,7 | 66,3 |

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

toujours plus vite que les cotisations sociales (+ 3,5 % contre + 1,5 %), sous l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). L'impact de ces mesures est plus fort pour les secteurs intensifs en main-d'œuvre et composés majoritairement de petites entre-

prises pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. C'est le cas dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration où les taux de marge progressent de deux points en 2016. Dans le commerce, les frais de personnels évoluent plus rapidement que les effectifs mais à un rythme moindre que la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (respective-

ment + 3,7 %, + 0,9 % et + 6,8 %). Dans l'hôtellerie et la restauration, la baisse des cotisations sociales qui ont entraîné une légère baisse des frais de personnels et la hausse de la valeur ajoutée expliquent la hausse du taux de marge. Dans les autres secteurs d'activités, le taux de marge des entreprises employeuses reste stable ou diminue légèrement. ■

Sources

Cette étude s'appuie sur le dispositif statistique Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) de l'Insee. Elle mobilise la donnée fiscale relative aux achats de sous-traitance confiée, information disponible pour les seules entreprises assujetties au régime normal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (variable YT du tableau d'affectation du résultat Cerfa n° 10953). Ce champ comprend 3 200 « entreprises » (unités légales), soit 12 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands, hors secteurs agricoles et financiers, et 65 % de leur chiffre d'affaires.

L'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) est le système d'information qui permet d'élaborer les statistiques structurelles d'entreprises françaises, à destination à la fois des autorités politiques et administratives françaises (sous l'égide du Cnis), de la Commission européenne (Eurostat), des statisticiens français et en particulier des comptables nationaux. Le dispositif Esane combine des données administratives (déclarations annuelles de bénéfices des entreprises et données annuelles de données sociales) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle (ESA)). Le champ d'Esane est celui des entreprises marchandes à l'exception du secteur financier et des exploitations agricoles. Ce champ est défini à partir des codes de la nomenclature d'activité NAF. Les soldes comptables présentés dans cette étude sont calculés à partir d'Esane.

Définitions

La sous-traitance est l'opération par laquelle une entreprise, dite donneur d'ordres, confie à une autre, dite preneur d'ordres ou sous-traitant, le soin d'exécuter pour elle et selon un cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité finale (avis du Conseil économique et social du 26 avril 1973 et loi n° 75-1334 relative à la sous-traitance du 31 décembre 1975). On parle de sous-traitance en cascade ou en chaîne, lorsque l'entreprise sous-traitante décide à son tour de faire exécuter sa mission par une autre entreprise.

Le taux de sous-traitance est le rapport entre les montants sous-traités et la somme de la production et de la marge commerciale

Le chiffre d'affaires se compose de la production vendue de biens et services et les ventes de marchandises. Les marchandises ne sont pas une production réalisée par l'entreprise qui les commercialise, contrairement aux productions vendues de biens ou services.

La valeur ajoutée hors taxes, contrairement au chiffre d'affaires, correspond à ce qui est vraiment créé par l'entreprise. Elle s'obtient en additionnant le chiffre d'affaires, la production stockée et les autres produits d'exploitation, auxquels sont retranchées les consommations intermédiaires, les charges d'exploitation et la variation de stock. Les valeurs ajoutées peuvent s'additionner car les consommations intermédiaires sont soustraites. Transformées, ces consommations permettent la production d'autres biens ou services ou la vente de marchandises. Certains secteurs d'activités bénéficient de subventions. Les entreprises sont également taxées.

La valeur ajoutée au coût des facteurs de production s'obtient en ajoutant à la valeur ajoutée les subventions et en retranchant les impôts et taxes. Elle se divise en deux parties : les frais de personnel qui permettent la rémunération du facteur de production « travail » et l'excédent brut d'exploitation qui s'interprète comme le revenu du facteur de production « capital ». L'excédent brut d'exploitation (EBE) n'est pas seulement la rémunération des apporteurs de capitaux ou le bénéfice de l'entreprise. Il permet de rémunérer les actionnaires, mais également de rembourser les dettes ou de financer des investissements. Il rémunère également le travail des entrepreneurs individuels.

Le taux de valeur ajoutée mesure la performance de l'outil de production, le degré d'intégration ou de sous-traitance d'une entreprise dans une filière de production. Plus ce taux est élevé, plus l'entreprise contribue à créer de la valeur et plus elle est intégrée dans le tissu économique. Une entreprise qui réalise en interne l'ensemble de la chaîne de production aura un taux de valeur ajoutée plus important que celle qui sous-traite certaines étapes, à chiffre d'affaires égal. Taux faible : peu de main-d'œuvre, processus court, activité commerciale. Taux élevé : part importante de la main-d'œuvre dans les processus, activité de services.

Service territorial de Guadeloupe
Rue des bougainvilliers
97102 Basse-Terre Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Patrick LAPIERRE DE MÉLINVILLE

ISSN : 2416-8106
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016 », *Insee Analyses Guyane n° 37*, mars 2019.
- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016 », *Insee Analyses Martinique n° 31*, mars 2019.
- Benhaddouche A., « Fragile amélioration de l'activité commerciale et industrielle en 2015 », *Insee Analyses Guadeloupe n° 31*, août 2018

